

**PRISES EN CHARGE ET COÛTS POUR LES ADHÉRENTS ET MEMBRES DE LA CSMF
DANS LE CADRE DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ**

PARTICIPATION AUX FORMATIONS DU VENDREDI (23/09 de 8h30 à 15h30) ET A L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ (du 23/09 à 15h30 au 25/09 à 13h)

- Frais de déplacement pris en charge à hauteur de 300€ pour la métropole et 1000€ pour les DOM-TOM
- Nuits du vendredi au dimanche prises en charge réservées par nos soins
- Dîner de gala du samedi soir pris en charge
- Frais d'inscription de 150€ par personne (150€ pour les accompagnants également)
- Participation aux formations FAF PM – Pas d'indemnisation
- Participation aux formations DPC – Indemnisation de 315 euros
- Nuit du jeudi soir non prise en charge

PARTICIPATION UNIQUE A L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ (du 23/09 à 15h30 au 25/09 à 13h)

- Frais de déplacement pris en charge à hauteur de 300€ pour la métropole et 1000€ pour les DOM-TOM
- Nuits du vendredi au dimanche prises en charge réservées par nos soins
- Dîner de gala du samedi soir pris en charge
- Frais d'inscription de 150€ par personne (150€ pour les accompagnants également)
- Nuit du jeudi soir non prise en charge

PARTICIPATION UNIQUE AUX FORMATIONS DU VENDREDI (23/09 de 8h30 à 15h30)

- Participation aux formations DPC – Indemnisation de 315 euros
- Participation aux formations FAF PM – Pas d'indemnisation
- Frais de déplacement non pris en charge
- Nuit du jeudi soir non prise en charge

PARTICIPATION UNIQUE AUX COMITES DIRECTEURS Les Généralistes CSMF ou Les Spécialistes CSMF

- Nuit du mercredi et/ou jeudi soir non prises en charge

LIENS

- [Réservation des nuits du mercredi et/ou jeudi soir](#)
- [Inscription à l'Université d'Été en ligne](#)
- [Inscription à l'Université d'Été par bulletin papier](#)
- [Bulletin d'inscription aux formations du vendredi](#)
- Formulaire de remboursement de frais de déplacement [METROPOLE](#) – [DOM TOM](#)
- [Site du Palais des Congrès d'Antibes](#)
- [Site de l'Hôtel Marriott Ambassadeur](#)